



Partage d'un bien immobilier lors d'une séparation

Par **Olivier91**, le **08/01/2013** à **22:42**

Bonjour,

Suite à notre séparation (Concubinage), nous devons partager un appartement acquis en commun (50/50). Ce bien est complétement payé.

Par contre, je souhaite lui laisser entierement ce bien en occasionnant le moindre frais. En fait lui faire don de ma part.

D'abord Est ce possible ? Et comment dois je m'y prendre.

Cordialement,
Olivier